



Poubelle des déchets résiduels

Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :

- ordures ménagères, sacs pour aspirateurs,
- cendres, restes de cigarettes, charbons de bois,
- litière pour chats, déjections canines,
- article d'hygiène (par exemple du coton ou des serviettes hygiéniques),
- brosses à dent,
- feutres, stylos à bille,
- films plastiques sales,
- serviettes et mouchoirs en papier,
- miroir, verre poli,
- ampoules (pas d'ampoules à basse consommation d'énergie !),
- restes de papier peint et de tapis,
- cassettes vidéo et audio, CD, DVD, films, photos, disques,
- articles en cuir et similicuir (par exemple des chaussures, des sacs, des gants),
- articles en caoutchouc (par exemple des gants),
- produits alvéolaires,
- roues de vélo (pneu et chambre à air),
- chiffons, serpillères, lavettes,
- peintures murales durcies,
- jouets (sans piles),
- bougies, restes de bougies,
- vieux médicaments,
- articles en matières plastiques (seaux, cuvettes, pots de fleurs).

Ce qu'on NE peut PAS y mettre par exemple :

- appareils électriques et électroniques,
- déchets biodégradables,
- emballages de vente,
- papiers, cartons, cartonnages,
- piles,
- déchets contenant des polluants.



Composteur

Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :

- déchets de fruits et de légumes,
- restes de repas (cru et cuit),
- restes de pains et de pâtisseries,
- denrées alimentaires périmées (sans emballage !),
- restes de produits laitiers, fromages,
- restes de viandes et de charcuteries,
- restes de poissons, arêtes de poissons,
- marc de café et filtres,
- feuilles de thé et sachets de thé,
- coquilles d'œufs, œufs,
- coquilles de noix,
- fleurs coupées,
- essuie-tout en papier,
- litière pour petits animaux en paille / copeaux de bois,
- plantes en pot avec la terre (sans le pot),
- plantes vivaces et fleurs coupées,
- roses taillées avec les épines,
- herbe coupée,
- mauvaises herbes, fruits tombés,
- épines, mousses, feuilles.

Ce qu'on NE peut PAS y mettre par exemple :

- sachets en plastique (ni même de sachets en plastiques compostables et biodégradables),
- déjections canines, litière pour chats,
- couches, article d'hygiène (par exemple cotons, serviettes hygiéniques),
- mouchoirs en papier,
- cendres, restes de cigarettes, charbons de bois,
- sac d'aspirateur, couches,
- déchets provenant du nettoyage des rues,
- chutes de cuir.



Poubelle à papiers

Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :

- journaux, magazines,
- emballages en papier ou carton,
- cartonnages,
- prospectus,
- catalogues,
- cahiers,
- papiers à lettre,
- papiers cadeaux,
- lettres, enveloppes,
- annuaires téléphoniques,
- livres.

Ce qu'on NE peut PAS y mettre par exemple :

- tapisseries, restes de papier peint,
- article d'hygiène,
- mouchoirs en papier,
- serviettes en papier,
- papiers sales (par exemple par des résidus alimentaires),
- enveloppes en matières plastiques (par exemple de prospectus ou de catalogues),
- cartons et papiers plastifiés (par exemple les boissons Tetrapak),
- papier sulfurisé.



Sac jaune

Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :

Seulement des emballages de vente en métal, matières plastiques et matières composites

- boîtes de conserve et cannettes,
- couvercles en métal, capsules,
- bombes aérosol vides,
- papier alu, emballage en alu,
- briques de lait, de jus de fruit et de boissons,
- emballages sous vide (par exemple de café),
- matières plastiques moussées (par exemple les barquettes de fruits et de légumes),
- bouteilles non-consignées en matière plastique (par exemple la lessive et le produit vaisselle),
- pots en matière plastique (par exemple de yaourt ou margarine),
- emballages en polystyrène (protection des bords, chips en polystyrène).

Ce qu'on NE peut PAS y mettre par exemple :

- emballages fortement contaminés,
- articles en cuir et similicuir (par exemple les sacs),
- produits alvéolaires (par exemples les éponges à vaisselle),
- tuyaux d'écoulement démontés,
- polystyrène expansé.



Sac du verre

Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :

- Ce qu'on PEUT y mettre par exemple :
- bouteilles non consignées,
- pots de confiture en verre,
- bocaux de légumes en verre,
- bocaux de fruits en verre,
- flacons en verre.

Ce qu'on NE peut PAS y mettre par exemple :

- porcelaine, céramique, faïence,
- verre à vitres,
- miroir,
- verres,
- cristal de plomb,
- briques de verre,
- vitrocéramique non-inflammable,
- couvercle de casserole,
- bouchons filetés de bouteilles et de bocaux,
- ampoules,
- ampoules halogène,
- ampoules DEL,
- ampoules à faible consommation d'énergie,
- tubes luminescents.

- Les réfrigérateurs et congélateurs, les pompes à chaleur, les sèche-linges à pompe à chaleur, les radiateurs à huiles sont ramassés gratuitement par la société Becker en l'appelant au 06303/804-220.
- Traitement des appareils électriques et électroniques : dépôt dans les décharges d'Eisenberg, de Winnweiler, de Mannweiler-Cölln et le point de dépôt à Marnheim ou dans le cadre de l'enlèvement des encombrants.
- Traitement des gravats aux points de dépôt des gravats (voir sur le site www.donnensberg.de).
- Déposez les déchets contenant des polluants dans un organisme compétant.

D'autres questions ? Nous nous tenons à votre disposition :

Madame Dejon 06352/710-142 • Monsieur Löber 06352/710-110 • Madame Dilg 06352/710-138